

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 22 MAI 2018 à 20H00	Page 1 / 4

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 14 Mai 2018, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESBLACHES** – Mmes **HENRY** – **BERTAULT** – MM. **REMMERIE** – **DALY** – Maire-adjoints

MM. **ALBERT** – **FERDOEL** – Mme **ASTIER** – MM. **LALOUETTE** – **MARTIN** – Mmes **DUPLESSIS C.** – **DUPLESSIS E.** – **BERGMANN** – MM. **SORAIS** – **KLIMCZAK** – Mme **AUROUX** – Conseillers

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **CHARRIER** à M. **SORAIS**

EXCUSÉE

Mme **DEPAIX**

Secrétaire de séance : Elodie DUPLESSIS

Approbation du compte rendu du 16 Avril 2018.

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2018.04.17/14 : Contrat de maintenance pour la boucle locale radio et vidéo-protection avec la société IP COM pour une période d'un an pour un montant de 1.031 € H.T.

2018.04.18/15 : Demande de subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS) dans le cadre de l'implantation d'un plateau sportif multisports au titre de l'enveloppe « Héritage et société » exercice 2018.

2018.05.17/16 : Contrat d'aménagement urbain de la Cité du Lac Lacune et de l'Avenue de la République avec la société EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant de 142.821,67 € H.T.

2018.05.17/17 : Contrats de location de matériels sons et lumières, matériel démontable et backline pour le festival Avoine Zone Groove 2018 avec la société ALIVE EVENTS pour un montant minimum de 20.000 € H.T et un montant maximum de 80.000 € H.T et avec la société GESTE SCENIQUE pour un montant minimum de 10.000 € H.T et un montant maximum de 40.000 € H.T.

2018.05.22/18 : Contrat de location des structures pour les manifestations d'Avoine avec la société JST EVENTS pour un montant de 10.6410,00 € H.T.

2018.05.22/19 : Contrat de maintenance des installations de chauffage et de climatisation avec la société DALKIA pour un montant de 8.000 € H.T/an.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Affaires Générales**

Intervenant : Didier GODOY

- **Centre Equestre d'Isoré**

Vu la délibération en date 05 décembre 2016 relative à la décision de cession du centre équestre ;
Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien estimé à 212.000 € HT en date du 02/05/2017 ;
Vu le rapport d'expertise en évaluation immobilière rédigé par Maître COQUEMA représentant la SELARL Groupe MONASSIER VAL DE LOIRE dont le siège est situé à JOUE-LES-TOURS en date du 9 avril 2018 ;

Considérant que cet immeuble implanté sur une surface de 22 790 m² et affecté à l'activité d'un centre équestre composé :

- D'un grand bâtiment comprenant un manège couvert d'environ 60 X 20 m en état d'usage, avec tribune. Le manège est éclairé par une toiture partie bac acier, partie translucide, et par un système d'éclairage LED. Les paires-bottes semblent aux normes. Ce même bâtiment comprend 12 boxes le long du manège dont deux sont utilisés comme débarras. Ce même bâtiment comprend enfin le club house, accessible du parking qui se compose au RDC de deux bureaux, salle de détente et sanitaires, à l'étage une mezzanine donnant sur le manège. A l'extérieur un espace douche pour les chevaux.
- D'une écurie en U, composée de 26 boxes,
- D'un hangar de stockage pour le fourrage et les aliments avec fumière à proximité,
- De deux carrières et des paddocks dont deux avec abris adossés au manège, un forage d'eau non potable pour la consommation humaine ou équine.

Par ces motifs, le Maire propose, au regard des contraintes (travaux de mises aux normes PMR, travaux d'aménagements divers), de la localisation géographique du centre équestre, des caractéristiques physiques des bâtiments (bâtiment ayant plus de 30 ans) nécessitant une importante remise en état. Les travaux minimum à réaliser pour une remise à « niveau » de ce centre équestre peuvent être estimés à une somme de 300.000 € ainsi que des éléments de moins-value tels que le manque de grands terrains pour l'herbage et le fourrage, d'ARRÊTER le montant de cette cession à 140 000 € net vendeur. Les frais de notaire et /ou d'agence seront à la charge de l'acquéreur.

Compte tenu des éléments présentés, le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur le montant proposé de cette cession.

Il est décidé de céder le Centre Equestre pour un montant de 140.000 € net vendeur.
Maître COQUEMA sera chargé de la vente.

Pour : 13, Contre : 4, Abstention : 1

- **Personnel**

- **Création du Comité Technique**

Intervenant : Didier GODOY

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 51 agents répartis comment suit : 32 femmes et 19 hommes,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 mai 2018 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'Avoine doit organiser les élections professionnelles 2018 pour la constitution d'un Comité Technique (CT) propre.

Il est proposé de :

- Fixer, à 3, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Recueillir l'avis des représentants de la collectivité, par le CT.

Compte tenu des différents échanges, quelques précisions ont été apportées :

- **Création du Comité Technique (CT)**

Monsieur le Maire signale :

Dès lors que l'effectif de la collectivité au 01/01/2018 atteint au moins 50 agents, la collectivité a obligation de créer son propre CT.

Il est précisé que parmi toutes les organisations syndicales contactées, seule « Force Ouvrière » a participé à la réunion du 3 mai dernier.

- **Tableau des effectifs**

Monsieur Klimczak s'étonne de la différence du nombre de salariés indiqué lors de ce conseil et celui répertorié sur la délibération de 29 mars 2018 où apparaissait au tableau des effectifs : 49 salariés (effectif au 1^{er} avril 2018).

Monsieur le Maire précise que les CDD de 6 mois sont comptabilisés pour la mise en place du CT sans pour autant apparaître sur le tableau des effectifs. 2 Salariés positionnés sur des contrats d'accroissements temporaires d'activité sont concernés.

- **Proportionnalité**

Suite à une réunion du Centre de Gestion qui a eu lieu cet après-midi, Madame HENRY précise que la composition de la liste doit respecter la proportionnalité Hommes/Femmes de l'effectif de la collectivité au 01/01/2018.

- **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Monsieur Sorais souhaiterait savoir si la création d'un CHSCT intervenait simultanément.

Monsieur le Maire précise que la mise en place d'un CHSCT interviendra dans une seconde phase

- **Durée**

Madame Auroux précise que la durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans.

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 3

- **Culture**

Intervenant : Michel DALY

- **Festival Avoine Zone Groove 2018**

➤ **Contrats :**

- Contrat de cession LE PHARE PROD « MOJOW » pour la prestation du 01/07/2018 à 13H00 pour un montant de 1.582,50 € TCC.

➤ Conventions de mécénat et partenariat

Il est soumis au Conseil Municipal les conventions de mécénat et partenariat :

- Convention de mécénat E. LECLERC
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Convention de mécénat BOUSSIQUET
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Convention de mécénat ARD EXPO
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Protocole d'accord de partenariat avec LA NOUVELLE REPUBLIQUE
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Convention de partenariat ACKERMAN
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Convention de partenariat Société PARC DU FUTUROSCOPE
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Convention de partenariat FRANCE TELEVISIONS
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Protocole de partenariat MAISON DES VINS / ASSOCIATION DES VIGNERONS DU VERON
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Convention de mécénat SAS CASSEGRAIN
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Protocole de partenariat BIG TWIN RIDERS
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1
- Lettre d'accord VIGIN RADIO
Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 1

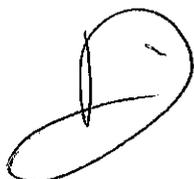
• Informations

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- De M. FRADET Francis et sa famille suite au décès de son épouse.
- De Mme BOISNIER et son fils Franck suite au décès de son époux
- Du Cyclo Sport Chinonais pour l'octroi d'une subvention.
- De ERCA-LAB pour la participation à la réussite du repair café qui a eu lieu le samedi 21 Avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Elodie DUPLESSIS



Le Maire,
Didier GODOY

